

Portrait social

Caf de la Vienne



Cafdata



46 %
PERSONNES
COUVERTES

91 146
ALLOCATAIRES

Dans la Vienne, **200 488** habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit près de **46 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 33 % à 51 % selon les communautés de communes.

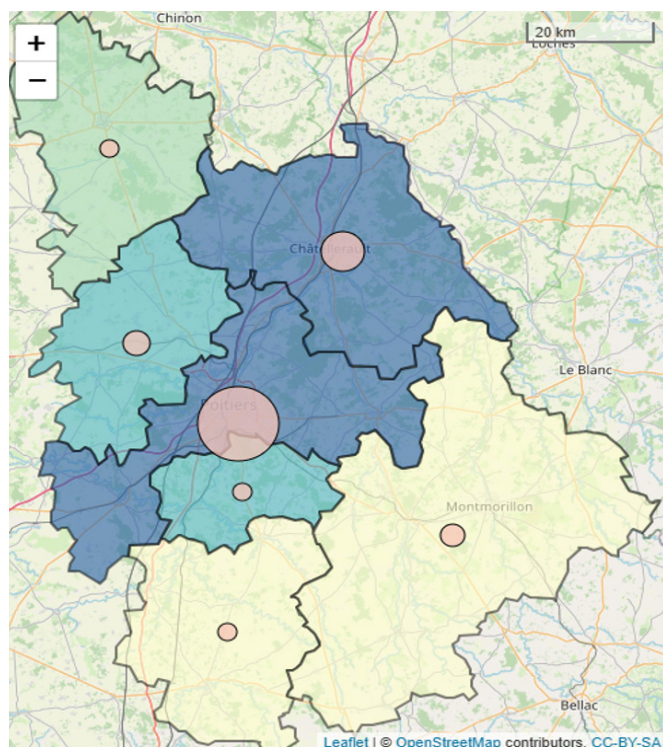
Le département se caractérise par une proportion moins importante de familles avec enfants (43 % dans la Vienne, 49 % au niveau national) dont 15 % sont des familles monoparentales (16 % au niveau national).

9 500 étudiants bénéficient d'une aide, soit 10 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

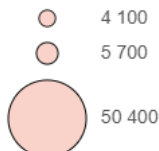
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. 14 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

28 400 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 307 €. **Dans ces foyers précaires vivent 26 700 enfants.**

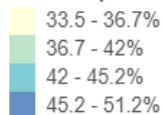
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la CAF



Sources : Caf 30.06.2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de la Vienne



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



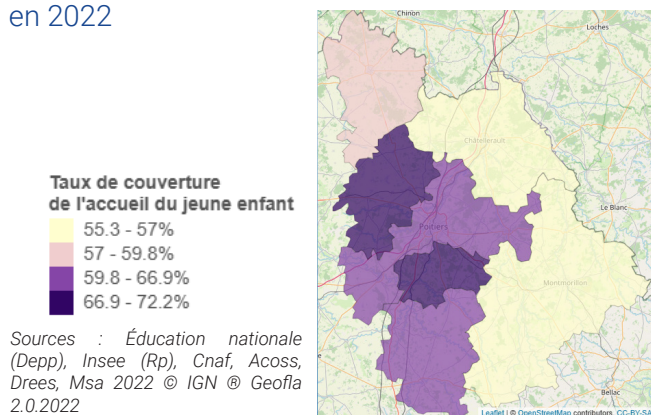
Zoom sur l'aide d'urgence pour les Victimes de Violences conjugales



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



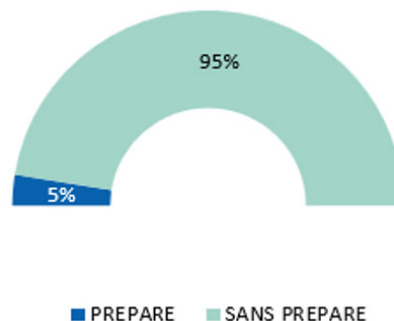
La Caf de la Vienne soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, **7 500 places sont disponibles pour les familles.**

La Vienne, avec **62 places offertes pour 100 enfants**, se classe légèrement au dessus de la moyenne nationale (60 % au niveau national).

Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 5 400 places, soit **71 % de l'ensemble des places offertes** (52 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2024

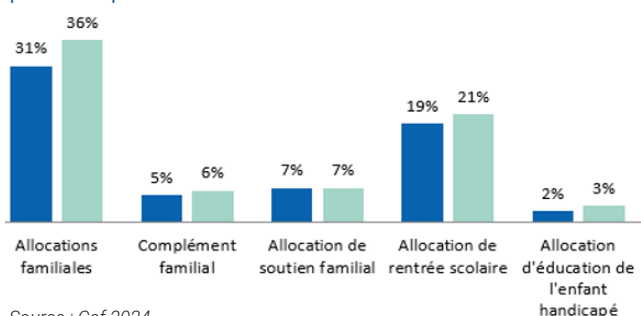
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **plus de 500 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 5 %.**



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

- **31 %** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % obtiennent un complément familial,
- **19 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- **7 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **2 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

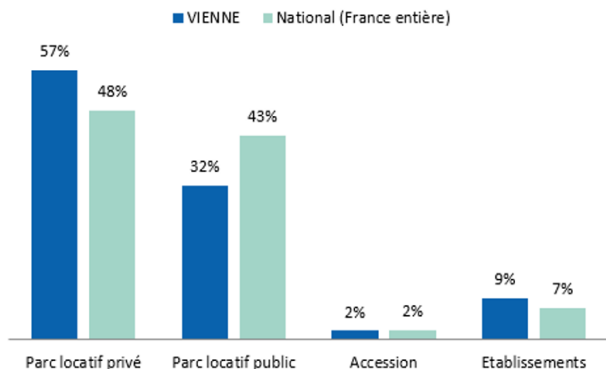




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement
selon la structure du parc



Au mois de juin 2024, **41 900 foyers de la Vienne** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **71 800 personnes, soit 16 % de la population** totale du département. La Vienne se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (32 % dans la Vienne, 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement
selon la structure du parc

	Vienne	National
Parc locatif privé	220 €	238 €
Parc locatif public	213 €	220 €
Accédants	161 €	183 €
Établissements	177 €	211 €

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans la Vienne par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de - 7 € à - 34 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différente (part importante de propriétaires, activité soutenue).



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à **12 000 foyers** sur le territoire de la Vienne
- **32 000 allocataires** de la Vienne bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 35 % des foyers allocataires de la Vienne (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour 2 600 foyers en 2024.

- **6 900 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah). 56 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

12 000
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

22 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

55 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

13 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/



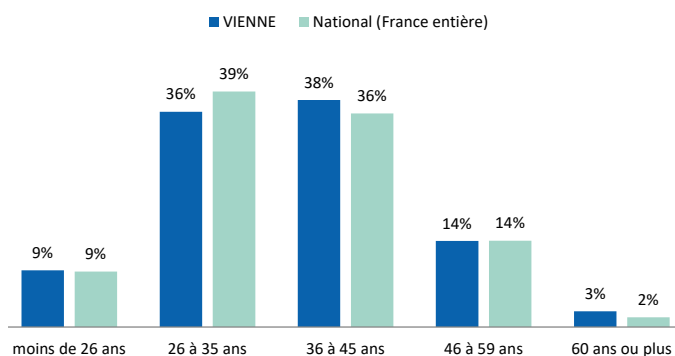
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

307 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans la Vienne, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 58 % des bénéficiaires de l'AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 265 700 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 865 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

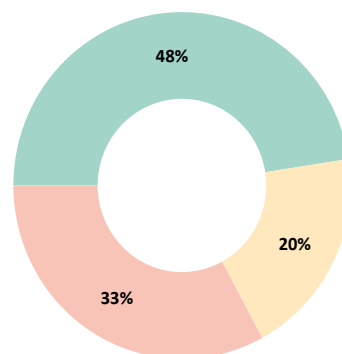
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024.

- **36 %** des bénéficiaires de la Vienne ont entre **26 et 35 ans** et **38 % entre 35 et 45 ans**.
- **34 %** des bénéficiaires n'ont **pas d'enfant**. La part des familles avec un enfant (28 %) est plus importante dans la Vienne qu'au niveau national (26 %), et inversement pour les familles de deux enfants et plus (39 % vs 44 %).
- **21 %** des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Actifs occupés Actifs inoccupés Inactifs

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024.

- **48 %** des bénéficiaires de l'Avvc sont actifs avec un emploi. C'est plus que ce l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45 %).

Précarité et Minimas sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou/et l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Prime d'activité	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Vienne	30 %	38 %	52 %
National	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024.

- **30 %** perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion plus faible que le niveau national (37 %).
- **38 %** sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national)
- **52 %** vivent sous le seuil de bas revenus (57 % au niveau national).